

Direction des Affaires Scolaires

2022 DASCO 13 Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association «Yes We Camp»- accompagnement à la mobilisation des associations de jeunesse engagées pour le climat et la transition écologique à l'Académie du Climat.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021, le Conseil de Paris a autorisé la Ville de Paris à conclure avec l'association Yes We Camp, une convention temporaire d'occupation du domaine public, d'une durée de 9 mois pour la mise à disposition à titre gratuit de plusieurs espaces, relevant du domaine public de la Ville de Paris, situés à l'Académie du Climat, au 2, place Baudoyer 4^{ème},

Depuis l'ouverture de l'Académie du Climat en septembre 2021, lieu dont l'objectif est de sensibiliser en priorité les jeunes franciliens de 9-25 ans aux enjeux écologiques, l'association Yes We Camp est partenaire du projet en partageant son expertise en matière de coordination et gestion quotidienne d'un site, à travers l'organisation de permanences, de réunions de travail avec les différentes parties prenantes. Elle est notamment en charge de la gestion de la buvette participative et assure de ce fait une importante part de la programmation du lieu (1200 personnes accueillies par mois, 9 événements par mois, 60h/semaine d'ouverture au public) en lien avec les équipes opérationnelles de l'Académie du Climat et les associations jeunesse. Depuis décembre 2021, l'association accompagne également l'organisation d'un accueil petit-déjeuner géré par Emmaüs Solidarité, en direction des personnes en situation de grande précarité ou encore des temps animés par l'Association La Cloche chaque semaine depuis novembre 2021.

A l'issue de la période de convention de 9 mois marquée par un contexte sanitaire compliqué, il apparaît nécessaire de consolider cette action amorcée et de l'asseoir dans la durée pour garantir un partage efficient de la gestion de la structure entre les différentes parties prenantes, dont les associations jeunesse.

C'est pourquoi, l'avenant à la convention temporaire d'occupation du domaine public annexé à la présente délibération propose la prolongation jusqu'à 16 mois de la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés au rez-de-chaussée de l'Académie du Climat, sis 2, place Baudoyer 4^{ème}, à l'angle de la place Baudoyer et de la rue François Miron . L'aide en nature accordée par la Ville de Paris qui en découle, devra être valorisée dans les comptes annuels de l'association pour la durée de la convention.

La présente délibération a également pour objet de reconduire l'autorisation déjà donnée à l'association Yes We Camp de déposer toutes autorisations administratives qui seraient rendues nécessaires par l'activité qu'elle met en œuvre.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris